

donc une importance réelle, au point de vue des intérêts de nos établissements en Océanie et de notre commerce en général ; aussi me suis-je empressé d'adresser des instructions à M. le Contre-Amiral LAGUERRE, Commandant en chef la Division de la Réunion et de l'Indo-Chine, afin qu'il fît les démarches nécessaires pour obtenir des avantages analogues à ceux que le Commodore Perry aurait pu faire stipuler en faveur de ses compatriotes.

(*Sig.*) Théodore Ducos.

Le Gouvernement britannique suggérait même l'idée d'une entente avec le gouvernement des Etats-Unis pour l'occupation des îles Bonin : la lettre suivante du Ministre de la Marine au Ministre des Affaires étrangères explique la situation :

Paris, le 21 juin 1854.

Monsieur le Ministre et cher Collègue, j'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 mai dernier, au sujet d'une proposition du Gouvernement de S. M. Britannique, qui serait disposé à s'entendre à l'amiable avec la France et les Etats-Unis d'Amérique, afin d'occuper les îles Bonin et d'y établir des ports de refuge et de ravitaillement pour les navires de toutes les nations.

Avant de répondre à cette communication, qui faisait suite, d'ailleurs, à celle que vous m'aviez précédemment adressée (le 12 janvier dernier) sur les avantages obtenus par le Commodore PERRY aux îles Lieou-Khieou et Bonin, j'ai voulu me rendre un compte exact de l'importance que pourrait avoir la création d'établissement dans ces dernières, eu égard au nombre de baleiniers qui fréquentent cette partie de l'Océan Pacifique. Il résulte de renseignements recueillis près de nos Officiers et des Capitaines au long cours qui ont séjourné aux îles Bonin, que les navires baleiniers français se rendent généralement dans l'une d'elles pour y réparer leurs